

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 30 JUIN 2021 A 18H00**

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Vingt et Un, **le 30 JUIN A 18H00**

Extrait affiché le :  
01 juillet 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**4ème séance 2021**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Acquisition d'emplacements réservés Chemin du Pétrot.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

M. RAMBOURG Bernard à M. COLIN Joël  
M. BREGEOT Claude à Mme BENOIT Marie-Hélène  
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire  
M. TARDIEU François à M. CHARDIN Denis  
Mme ELI Emilie à Mme SCHILLINGER Stella

**Absent excusé** :

M. BURGER Emmanuel

**Secrétaire de séance** : Mme SCHILLINGER Stella.

N° 54/2021

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'acquisition d'emplacements réservés sis chemin du Pétrot.

En vue du projet d'aménagement d'une partie du chemin favorisant l'implantation de nouvelles habitations dans un secteur urbanisé, il est proposé d'acheter les emplacements réservés des parcelles cadastrées en section C n° 992, 73, 74, 75, 1100, 77, 78, 1005, 1260, 1259, 287, 288, 285, 286 d'une contenance totale de 441 m<sup>2</sup> selon le détail ci-annexé au prix de 10 € / m<sup>2</sup> auxquels s'ajouteront les frais de notaire et de bornage à charge de la Commune.

Ces explications apportées, le Conseil Municipal présent et représenté,

Après en avoir délibéré,

Est unanime à décider :

- Des acquisitions de parcelles dans les conditions susdites,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire afin qu'il puisse engager toute démarche rendue nécessaire,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer tout document administratif dont les actes notariés à l'étude.
- Les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération 121 « Terrains divers » du budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,